



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/945

Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2021 - Approbation de conventions

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/945 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA PROGRAMMATION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2021 - APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES ÉVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon encourage tous les musiciens à se produire bénévolement pour la Fête de la musique, dans toutes sortes de lieux publics, des plus conventionnels aux plus insolites. Les concerts gratuits permettent à tous d'accéder à cette célébration de la musique vivante.

Après l'annulation de l'édition 2020 du fait de la crise sanitaire, la Ville de Lyon a souhaité faire de cette manifestation un véritable soutien pour le secteur musical durement touché.

Or, aux vues des dernières annonces du plan de déconfinement, les mesures sanitaires très restrictives ont remis en cause la tenue de la manifestation à sa date initiale : cette édition particulière de la Fête de la Musique n'a pu se tenir dans sa forme habituelle le 21 juin 2021.

Afin de ne pas mettre en grande difficulté l'organisation des scènes par les porteurs de projets, d'augmenter les jauges du public pouvant assister aux concerts et de faciliter la gestion des conditions d'accès aux sites, la Ville de Lyon a décidé de reporter aux cinq week-ends du mois de juillet la programmation initialement prévue le 21 juin et ainsi, prolonger la Fête de la musique pour un « mois musical ».

Ainsi, vingt-cinq projets sont reprogrammés sur dix dates, sur des sites répartis dans les neuf arrondissements, permettant à tous les Lyonnais de bénéficier d'animations musicales dans des conditions de meilleure qualité.

Seuls les concerts prévus dans les établissements culturels ou assimilés pouvant accueillir du public avec un protocole sanitaire propre à chaque établissement sont maintenus le 21 juin, soit cinq projets.

La programmation « du mois de la Fête de la Musique » à Lyon se veut résolument ouverte aux différentes pratiques et styles musicaux ainsi qu'en soutien à la jeune création. Ainsi, de nombreux groupes et associations vont présenter leurs répertoires, qu'ils soient amateurs ou acteurs de la professionnalisation des jeunes talents, pour le plaisir du grand public.

Afin de promouvoir la sphère artistique locale, la Ville de Lyon a réalisé une playlist regroupant les productions musicales des artistes programmés. Cette « BO » est à disposition du grand public pour son écoute sur internet durant tout l'été, et a été diffusée, en partenariat avec les TCL tout au long de la journée du 21 juin dans les stations de métro de la ville. Ce teaser a permis d'annoncer les scènes à venir.

Pour ce faire, la Ville de Lyon a présenté différents modes de soutien pour les artistes amateurs, les associations qui les supportent et les regroupements d'associations.

Considérant l'intérêt que présente l'activité de ces associations sur le plan culturel et événementiel, la Ville de Lyon a souhaité soutenir ces associations sur les plans administratifs, communicationnels et techniques. Le soutien financier alloué à ces associations leur permet de prendre essentiellement en charge une partie des besoins logistiques et techniques nécessaires à certaines prestations musicales : son, lumière et régie. Face à l'incertitude de la mise en place de buvettes, couvrant dans un contexte « hors covid », 40 à 60 % des frais d'organisation, les montants des subventions attribuées ont été revus à la hausse de façon exceptionnelle afin de ne pas mettre en difficulté financière les associations.

Au vu de la qualité des dossiers reçus suite à l'appel à projets, près de 40 projets sont soutenus par la Ville de Lyon, dont 21 financièrement (21 en 2019), ce qui permet à plus de 100 groupes et artistes de se produire.

C'est dans ce cadre que :

- L'association **Audio Activistes Associés** proposera au Jardin des Chartreux une scène musicale avec quatre groupes qui se produiront tout au long de la soirée et en simultanée une zone de danse animée par l'association Takamouv ;
- L'association **Karnaval** (dénommée Karnaval Humanitaire), association étudiante de l'INSA de Lyon, propose d'organiser une journée festive autour d'une conférence entre midi et 14h et d'une scène musicale avec des concerts de folk et de jazz ;
- L'association **Roulez-Jeunesse** proposera au sein du lieu culturel de production et de diffusion artistiques Les Subsistances une programmation d'artistes lyonnais au son pop ;
- L'association **Arty Farty** investira le lieu ouvert HEAT pour mettre en avant deux artistes reçus en résidence au Sucre ainsi qu'un espace d'expression aux participantes des cours de Djing de l'association qui assureront la première partie et/ou la suite du concert ;
- La **Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence** s'est associée avec le Marché Gare pour proposer une série d'animations et de spectacles musicaux, spécialement choisis pour les enfants. De la découverte d'instruments en passant par des ateliers de pratique musicale collective, différentes pratiques artistiques et ateliers d'animation seront mis à leur portée ;
- La **Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat** porte un projet au nom du Collectif des associations de Montchat. A l'occasion de la Fête de la Musique, l'association propose cinq scènes au cinq esthétiques différentes pour permettre aux musiciens de tous âges de se produire ;
- L'association **Leroockepamort** (Kraspek Myzik) propose de prendre en charge la programmation d'une scène d'artistes féminines ;
- L'association **Dopp Fiction** accompagne des artistes issus de la scène lyonnaise et propose cette année de réunir des groupes émergents pour un concert mêlant rap, funk, house et dj set accompagné d'une démonstration de breakdance ;

- La **Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux Lyon** propose d'investir la cour de l'école Fulchiron pour une soirée conviviale avec les groupes de la MJC du Vieux Lyon ;
- **La Maison pour tous des Rancy** propose une scène musicale avec les lauréats du KIWI Festival (tremplin musical organisé par la MPT) ;
- **Le Comité d'organisation des associations du quartier Vilette Paul Bert** avec l'association Masterclasse pour la partie artistique et technique se sont associées au Théâtre des Asphodèles pour mutualiser les savoir-faire, pour une programmation variée avec des concerts des écoles de musiques et du blues, du hip-hop et de la musique folk ;
- L'association **Studio Tango Argentino** occupera le Jardin du Cardinal Villot pour un concert acoustique de tango argentin qui s'accompagnera d'une démonstration de danse ;
- La **Compagnie du Gai Savoir** souhaite mettre à l'honneur la danse et le chant à travers la programmation de différentes formations musicales avec représentation de danse poétique, ainsi que du jazz avec un groupe multi-instrumental composé des étudiants de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne ;
- L'association **Prose** programmera une soirée culturelle et pluridisciplinaire mettant à l'honneur les artistes locaux et émergents sur le thème des tropiques. Cela s'articulera autour d'ateliers initiatiques à destination des familles et de démonstrations de danse africaine en amont d'une soirée au son pop, orientale et créole ;
- **Les Amis du 6^{ème} continent** en partenariat avec la MJC Jean Macé et l'Ecole de Musique du 7^{ème} arrondissement proposent un ensemble de chorale polyphonique ainsi que de la musique salsa ;
- L'association **DXS Evénements** propose la programmation de quatre Dj spécialisés en musique populaire, souhaitant faire découvrir au public les différents styles de la musique électronique ;
- L'association **Orage Production** qui soutient la création musicale par la production, la promotion de disques et l'organisation de spectacles propose pour cette édition une programmation éclectique autour de la chanson française ;
- **L'Ecole de musique Guy Candeloro** propose ses ensembles de cuivres, de clarinettes, de musiques actuelles, de guitares, de jazz, ainsi que son orchestre, sa chorale d'enfants, son ensemble vocal pour cette édition 2021 ;
- L'association **Hard Fist**, également label lyonnais indépendant pour la production de musiques électroniques propose un après-midi ouvert à tous, de sieste musicale autour de la découverte des musiques électroniques ;
- L'association **Graines Electroniques** promeut l'éco-responsabilité et la musique électronique, notamment par la création ou la participation à des événements rassemblant ces deux thématiques. Ils proposent un moment calme et contemplatif de « sieste électronique » avec des artistes de musiques électroniques ambient ;

- L'association **Louxor Spectacle** et la péniche Loupika se sont associées pour proposer un concert en déambulation sur les fleuves du Rhône et de la Saône : un premier bateau dédié au concert live et le second à la musique électronique ; le public profitera de cette programmation d'artistes lyonnais depuis les quais ;

Considérant que l'éco-responsabilité des événements repose sur l'ensemble des parties prenantes, la Ville de Lyon a souhaité proposer à chaque porteur de projet une formation à distance réalisée par l'association Aremacs (Association pour le Respect de l'Environnement lors des Manifestations Culturelles et Sportives), afin de les accompagner dans la conception d'un événement éco-responsable, notamment concernant la réduction, la prévention et la gestion des déchets.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de ces associations, je propose d'allouer un montant global de subventions de 38 675 euros et de valider les conventions d'application jointes au rapport.

Les subventions attribuées aux associations porteuses de projets sélectionnés seront honorées en tout ou en partie en cas d'impossibilité de reprogrammation des concerts sur le mois de juillet, afin de couvrir les frais engagés par les associations.

En 2019, par la délibération n° 2019/4895 du 1^{er} juillet 2019, un montant global de 26 080 euros avait été alloué aux associations pour la programmation de la Fête de la Musique.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élu-es :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, suite au retrait des 3 projets suivants de la programmation de la Fête de la musique :

- « L'association Plug n'Play propose un spectacle musical avec plus de 5 heures de musique, réalisé par les étudiants de l'école de musique Plug n'Play du 7^{ème} arrondissement, qui se terminera par un concert sur le thème de l'histoire de la musique des années 50 à aujourd'hui. »
- « La Cité Creative Coblod propose une Fête de la Musique autour d'artistes locaux et d'initiatives citoyennes du 8^{ème} arrondissement de Lyon avec notamment des propositions des partenaires du Cabaret Citoyen : la Troupe 20-21, le Centre Social des Etats, le NTH8, la MJC Laënnec Mermoz et le Théâtre du Grabuge. »
- « Le Pôle 9 MJC - Centre Social propose dans le quartier du Vergoin de s'associer avec l'association Essaouira France, l'Ecole de Musique de Saint Rambert, l'association des Jeunes Motivés du Vergoin, l'association Femmes Culture Solidarité

Partage, les musiciens du pôle musique du Pôle 9, le CIL de Saint Rambert, pour célébrer la Fête de la Musique 2021. »

- lire :

« Au vu de la qualité des dossiers reçus suite à l'appel à projets, près de 40 projets sont soutenus par la Ville de Lyon, dont **21** financièrement (comme en 2019), ce qui permet à plus de 100 groupes et artistes de se produire.

[...]

En raison de l'intérêt que présentent les activités de ces associations, je propose d'allouer un montant global de subventions de **38 675 euros** et de valider les conventions d'application jointes au rapport. »

- au lieu de :

« Au vu de la qualité des dossiers reçus suite à l'appel à projets, près de 40 projets sont soutenus par la Ville de Lyon, dont **24** financièrement (21 en 2019), ce qui permet à plus de 100 groupes et artistes de se produire.

[...]

En raison de l'intérêt que présentent les activités de ces associations, je propose d'allouer un montant global de subventions de **42 275 euros** et de valider les conventions d'application jointes au rapport. »

b) - Dans le DELIBERE :

- lire :

« 1- Les subventions suivantes, pour un montant total de **38 675 euros**, sont allouées aux associations ci-dessous :

Arrondissement	Association lieu – date (en cours de finalisation)	Montant de subvention
1 ^{er}	Karnaval Jardin des Chartreux - 31 juillet	500 €
	Roulez-Jeunesse les Subsistances - 21 juin	2 500 €
2 ^{ème}	Arty Farty Heat - 21 juin	3 250 €
	Audio Activistes Associés - 9 juillet <i>(initialement prévu dans le 1^{er} arrondissement)</i>	3 500 €
	MJC Presqu'Ile Confluence – Marché Gare Station Mue - 2 juillet	2 000 €
3 ^{ème}	Maison Pour Tous - Salle des Rancy Square Sainte Marie Perrin - 2 juillet	1 300 €
	Comité d'organisation des associations du quartier Vilette Paul Bert Square Jugan - 3 juillet	2 500 €
	MJC Montchat Parc Chambovet - 3 juillet	1 500 €
	Dopp Fiction Square Sainte Marie Perrin - 31 juillet	800 €

4 ^{ème}	Lerockepamort (KraspeK Mysik) Parc de la Cerisaie - 24 juillet	1 500 €
	Graines Electroniques Parc Popy - 23 juillet	2 025 €
5 ^{ème}	MJC Vieux-Lyon Cour Ecole Fulchiron - 2 juillet	1 000 €
	Hard Fist Parc de la Visitation - 3 juillet <i>(initialement prévu dans le 4^{ème} arrondissement)</i>	2 430 €
6 ^{ème}	Studio Tango Argentino Square des 3 Renards – 24 juillet	1 500 €
	Compagnie du Gai Savoir Square des 3 Renards - 2 juillet	1 500 €
7 ^{ème}	Les Amis du 6 ^{ème} Continent Parc de Gerland - 10 juillet	2 000 €
	DXS Evènements Parc de Gerland - 31 juillet	850 €
	Orage Productions Jardin de l'Institut Lumière - 9 juillet	1 400 €
8 ^{ème}	Ecole de Musique Guy Candeloro Jardin de l'Institut Lumière – 2 juillet	620 €
9 ^{ème}	Prose Parc de la Roquette - 10 juillet <i>(initialement prévu dans le 7^{ème} arrondissement)</i>	1 500 €
Bateaux Rhône-Saône	Louxor Spectacles Rhône et Saône – 13 juillet	4 500 €
	TOTAL	38 675 €

- 2- Les conventions susvisées sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- La dépense correspondante, soit **38 675 euros**, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit n° 44007, nature 65748, fonction 023. »

- au lieu de :

- « 1- Les subventions suivantes, pour un montant total de **42 275 euros**, sont allouées aux associations ci-dessous :

Arrondissement	Association lieu – date (en cours de finalisation)	Montant de subvention
1 ^{er}	Audio Activistes Associés <i>(déplacé dans le 2^{ème} arrondissement)</i>	3 500 €
	Karnaval Jardin des Chartreux - 31 juillet	500 €
	Roulez-Jeunesse les Subsistances - 21 juin	2 500 €
2 ^{ème}	Arty Farty Heat - 21 juin	3 250 €
	MJC Presqu'Ile Confluence – Marché Gare Station Mue - 2 juillet	2 000 €

3 ^{ème}	Maison Pour Tous - Salle des Rancy Square Sainte Marie Perrin - 2 juillet	1 300 €
	Comité d'organisation des associations du quartier Vilette Paul Bert Square Jugan - 3 juillet	2 500 €
	MJC Montchat Parc Chambovet - 3 juillet	1 500 €
	Dopp Fiction Square Sainte Marie Perrin - 2 juillet	800 €
4 ^{ème}	Hard Fist Parc de la Cerisaie - 3 juillet <i>(déplacé dans le 5^{ème} arrondissement)</i>	2 430 €
	Lerockepamort (KraspeK Mysik) Parc de la Cerisaie - 24 juillet	1 500 €
	Graines Electroniques Parc Popy - 23 juillet	2 025 €
5 ^{ème}	MJC Vieux-Lyon Cour Ecole Fulchiron - 2 juillet	1 000 €
	Plug n' Play Music School Parc de la Visitation - 3 juillet <i>(retiré)</i>	800 €
6 ^{ème}	Studio Tango Argentino Square des 3 Renards - 3 juillet	1 500 €
	Compagnie du Gai Savoir Square des 3 Renards - 2 juillet	1 500 €
7 ^{ème}	Prose <i>(déplacé dans le 9^{ème} arrondissement)</i>	1 500 €
	Les Amis du 6ème Continent Parc de Gerland - 10 juillet	2 000 €
	DXS Evènements Parc de Gerland - 31 juillet	850 €
	Orage Productions Jardin de l'Institut Lumière - 9 juillet	1 400 €
8 ^{ème}	Cité créative Coblod Ecole Pegout (rue Cdnt Pegout) - 11 juillet <i>(retiré)</i>	1 700 €
	Ecole de Musique Guy Candeloro Jardin de l'Institut Lumière - 3 juillet	620 €
9 ^{ème}	Pôle Neuf MJC-Centre Social Ile Barbe - 3 juillet <i>(retiré)</i>	1 100 €
Bateaux Rhône-Saône	Louxor Spectacles Rhône et Saône - 21 juin	4 500 €
	TOTAL	42 275 €

- 2- Les conventions susvisées sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- La dépense correspondante, soit **42 275 euros**, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit n° 44007, nature 65748, fonction 023. »

DELIBERE

1- Les subventions suivantes, pour un montant total de 38 675 euros, sont allouées aux associations ci-dessous :

Arrondissement	Association lieu – date (en cours de finalisation)	Montant de subvention
1 ^{er}	Karnaval Jardin des Chartreux - 31 juillet	500 €
	Roulez-Jeunesse les Subsistances - 21 juin	2 500 €
2 ^{ème}	Arty Farty Heat - 21 juin	3 250 €
	Audio Activistes Associés - 9 juillet	3 500 €
	MJC Presqu’Ile Confluence – Marché Gare Station Mue - 2 juillet	2 000 €
3 ^{ème}	Maison Pour Tous - Salle des Rancy Square Sainte Marie Perrin - 2 juillet	1 300 €
	Comité d'organisation des associations du quartier Vilette Paul Bert Square Jugan - 3 juillet	2 500 €
	MJC Montchat Parc Chambovet - 3 juillet	1 500 €
	Dopp Fiction Square Sainte Marie Perrin - 31 juillet	800 €
4 ^{ème}	Lerockepamort (KraspeK Mysik) Parc de la Cerisaie - 24 juillet	1 500 €
	Graines Electroniques Parc Popy - 23 juillet	2 025 €
5 ^{ème}	MJC Vieux-Lyon Cour Ecole Fulchiron - 2 juillet	1 000 €
	Hard Fist Parc de la Visitation - 3 juillet	2 430 €
6 ^{ème}	Studio Tango Argentino Square des 3 Renards – 24 juillet	1 500 €
	Compagnie du Gai Savoir Square des 3 Renards - 2 juillet	1 500 €
7 ^{ème}	Les Amis du 6 ^{ème} Continent Parc de Gerland - 10 juillet	2 000 €
	DXS Evènements Parc de Gerland - 31 juillet	850 €
	Orage Productions Jardin de l’Institut Lumière - 9 juillet	1 400 €
8 ^{ème}	Ecole de Musique Guy Candeloro Jardin de l’Institut Lumière – 2 juillet	620 €
9 ^{ème}	Prose Parc de la Roquette - 10 juillet	1 500 €
Bateaux Rhône- Saône	Louxor Spectacles Rhône et Saône – 13 juillet	4 500 €
	TOTAL	38 675 €

- 2- Les conventions susvisées sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- La dépense correspondante, soit 38 675 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit n° 44007, nature 65748, fonction 023.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET